Action de formation et d'information

Bulletin d'inscription

Opération« Sinistralité : Comment réduire l'absentéisme »

Adhérents au contrat groupe assurance

FORMATION (thème choisi) **:** _____

Date(s) : _____

COLLECTIVITÉ / EMPLOYEUR :

Nom de la collectivité / de l'établissement employeur : _____

Type : - ☐ Commune - ☐ Communauté de communes - ☐ CCAS/CIAS - ☐ EHPA/EHPAD

☐ Autre, précisez : _____

Numéro de SIRET : | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse : _____

Code postal :_____ Ville : _____

Personne en charge du dossier : _____

Tél. :_____ Mail : _____

Nom et qualité du représentant signataire : _____

STAGIAIRE :

Civilité : _____ **Nom :** _____ **Prénom :** _____

Fonction : _____

Statut : ☐ Stagiaire - ☐ Titulaire - ☐ Contractuel - ☐ Autre, précisez : _____

Agents du CDG : ☐ Intérimaire ☐ Emplois partagés ☐ Siège

Adresse mail du stagiaire : _____

☐ A pris connaissance du programme, des objectifs et des prérequis de la formation

☐ A besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation

Les questions que vous souhaitez voir abordées lors de la session :

_____

_____

_____

Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande. Il n'est valable que pour l'inscription d'un seul agent sur une seule session.

A NOTER :

Dans le cadre de notre partenariat avec l'assureur, l'adhésion au contrat-groupe vous donne accès à l'ensemble des modules de formation de l'opération sinistralité sans contrepartie financière.

En fonction, du nombre d'inscriptions ; l'accès aux différentes actions pourra être limité à un ou deux agents par collectivité.

Les repas du midi ne sont pas compris.

CONTACTS

Service Formation

02 96 58 59 70 / formation@cdg22.fr

Service Assurance des Risques Statutaires

02 96 58 64 28 / assurances@cdg22.fr

A _____

Le _____

Le représentant de la collectivité/de l'établissement :

_____

(Cachet et signature)

Mentions RGPD : Les informations collectées font l'objet d'un traitement par les services du CDG22, dans le cadre de l'organisation et du suivi de la formation. Les informations concernant l'agent sont également communiquées au formateur. Ces informations sont conservées 3 ans à compter de la formation puis font l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les textes relatifs aux archives.
Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la Loi Informatique et libertés modifiée, vous et votre agent disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition,d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur le Président du CDG22 par courrier postal à cette adresse Eleusis 2, 1 rue Pierre etMarie Curie, BP417, 22194 Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. Le Délégué à la protection des données du CDG22 est joignable par mail à cette adresse : dpd.interne@cdg22.fr.
Plérin cedex ou par mail à cette adresse : formation@cdg22.fr.